

CELLULES SOUCHES EMBRYONNAIRES AUX USA: IJE T'AIME, MOI NON PLUS

LE 19 NOVEMBRE 2010 ROUD

Les États-Unis cultivent les paradoxes bioéthiques : entre morale religieuse et désir de progrès, la législation sur la recherche sur les cellules souches ne cesse de changer.



Août 2010 : le juge fédéral Royce Lamberth rend **une décision terrible** pour la recherche sur **les cellules souches** humaines aux États-Unis. Suite à une plainte de deux chercheurs travaillant sur les cellules souches "adultes" (et soutenus par des associations familiales d'inspiration conservatrice), le juge prend la décision de suspendre tous les travaux sur les cellules souches financés par des fonds fédéraux. Une décision qui met en péril tout ce domaine de recherche aux États-Unis et représente sans aucun doute un point de basculement pour un pays dont la législation a en permanence jonglé entre impératifs moraux et de recherche ces 15 dernières années.

La législation américaine sur le sujet dérive en effet de l'amendement Dickey-Wicker voté en 1996. Cet amendement à forte inspiration conservatrice stipule, pour faire simple, qu'aucun fond fédéral ne peut être utilisé pour financer la recherche impliquant la destruction d'embryons humains. Comme l'extraction de cellules souches embryonnaires ne peut se faire sans destruction d'embryons, cette loi interdisait donc de facto aux scientifiques la recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines.

L'astuce de Clinton, l'interdiction de Bush

Pour contourner cet amendement, l'administration Clinton (au pouvoir à l'époque) met en place une distinction subtile en 1999. L'idée est la suivante : certes on ne peut détruire des embryons sur fonds fédéraux, mais on peut demander à ce que la destruction nécessaire à l'extraction des cellules souches soit faite sur fonds privés, tout en autorisant la recherche sur fonds publics pour les cellules souches ainsi dérivées. Ainsi la recherche sur le sujet peut-elle décoller !

Bush junior est alors élu fin 2000. Le 9 août 2001, il prononce un discours (disséqué par mes soins **dans ce billet**) annonçant un encadrement ferme de la recherche sur les cellules souches. W revient sur la distinction faite par Clinton : il interdit purement et simplement l'utilisation de fonds publics pour la recherche sur les cellules souches impliquant la destruction de nouveaux embryons. Bush autorise néanmoins les recherches financées par l'état fédéral pour un type de cellules souches embryonnaires humaines : celles dérivées avant la décision du 9 Août 2001, dans la mesure où l'embryon a *de facto* déjà été détruit.

Pendant 8 ans, les chercheurs doivent gérer cette situation tant bien que mal. Certains décident de tenir deux labos en parallèle : l'un financé sur des fonds fédéraux, utilisant les lignées dérivées avant le 9 Août 2001 autorisées par Bush, l'autre financé par des fonds privés, autorisé par conséquent à dériver des nouvelles lignées et à faire de recherche dessus. On le devine, la situation n'était pas simple. Notons toutefois que certains États (comme le **Massachusetts**) décident de contourner la loi Bush en offrant des financements sur leurs fonds propres.

Les incertitudes de l'ère Obama

Fin 2008, Obama est élu. Début mars 2009, **Obama signe un "executive order" levant l'interdiction formulée par Georges Bush**, et revenant essentiellement à l'ère Clinton. Champagne dans les labos, qui peuvent de nouveau se servir de fonds fédéraux sur la seule base de la science et sans avoir à faire de la traçabilité fine de tout le financement. Cependant, l'executive order d'Obama ne revenait pas sur l'amendement Dickey-Wicker.

Ce qui permet au juge Lamberth de balayer donc début août de cette année cette fine distinction entre destruction d'embryons (interdite sur les fonds publics) et utilisation de cellules souches issue de cette destruction (autorisée de nouveau par Obama).



If one step or 'piece of research' of an E.S.C. research project results in the destruction of an embryo, the entire project is precluded from receiving federal funding,

Si un projet de recherche sur les cellules souches nécessite la destruction d'un embryon, le projet entier ne doit pas recevoir de financement fédéral



Pire : de facto, la décision Lamberth interdit même la recherche sur les cellules souches autorisées par Bush. Le domaine se trouve soudainement complètement bloqué : le NIH (National Institute of Health, principal organisme de financement) suspend les demandes de financement du domaine, suspend les futurs paiements planifiés, etc. L'inquiétude gagne les labos travaillant sur ce sujet exigeant et coûteux qui risquent de mettre la clé sous la porte. Finalement, le 9 septembre, un appel suspend provisoirement la décision du juge Lamberth, avant que la Cour d'Appel du District de Columbia ne **conteste la validité des conclusions du juge Lamberth** (sans toutefois les réfuter). La recherche peut continuer pour l'instant, mais en l'absence d'une nouvelle législation, rien n'est sûr pour demain, **nombreux sont les chercheurs du domaine dans les limbes...**

Billet initialement publié sur **Matières premières**

Image CC Flickr **afagen**

BIOETHIQUEDD

le 22 novembre 2010 - 12:01 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pour prolonger sur ce même sujet:

<http://labioethiquededemain.wordpress.com/2010/09/10/les-fantomes-de-larret-lamberth/>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

1 ping

Bioéthique, réfléchir sur ce que nous faisons du vivant » Article » OWNI, Digital Journalism le 19 novembre 2010 - 17:59

[...] risque de rester au point mort pendant longtemps. En tout cas il n'est pas aussi vif que ce qui se passe au États-Unis où des décisions sont prises dans un sens puis dans

l'autre depuis quinze [...]